

Les dispositions personnelles en perte de vitesse auprès des jeunes

Les dispositions personnelles occupent une place centrale lors des plus de 60 000 consultations que Pro Senectute assure chaque année. Quatre enquêtes représentatives réalisées par l'institut de sondage gfs-zürich sur mandat de Pro Senectute Suisse soulignent leur importance croissante, mais pointent aussi la nécessité d'agir afin de davantage sensibiliser la population, et en particulier les jeunes.

Comme le montrent les résultats de cette dernière enquête représentative, la notoriété du mandat pour cause d'inaptitude s'est stabilisée, après avoir fortement augmenté au cours des années précédentes. S'il s'agit d'une notion familière pour deux bons tiers des personnes interrogées, le mandat pour cause d'inaptitude reste toutefois peu connu des plus jeunes, soit les personnes âgées de 18 à 39 ans. Il faut donc agir afin de mieux informer et sensibiliser cette tranche d'âge.

65 ans et plus : deux personnes sur cinq ont un mandat pour cause d'inaptitude

Globalement, le taux de mandats pour cause d'inaptitude remplis est en légère baisse. En effet, même si les personnes de plus de 65 ans sont plus nombreuses à avoir rédigé ce document, cela concerne toujours moins de la moitié de cette population (40%). Parmi la tranche d'âge de 40 à 64 ans, seules 19% des personnes ont rédigé un mandat pour cause d'inaptitude, et 5% parmi les 18 à 39 ans.

Établissement de directives anticipées : tendance à la baisse

La notoriété des directives anticipées a poursuivi sur sa lancée ascendante des cinq dernières années : aujourd'hui, 85% des personnes interrogées en ont entendu parler. La jeune génération a toutefois tendance à moins s'en préoccuper : seules 7% des personnes âgées de 18 à 39 ans avaient rempli leurs directives anticipées. « Même à un âge peu avancé, il peut être primordial d'avoir établi des directives anticipées, notamment en cas d'accident ou de maladie, et nous devons agir à ce niveau », déclare Alain Huber, directeur de Pro Senectute Suisse. « Il n'est jamais trop tôt pour se pencher sur cette question et être prêt en cas d'urgence. »

Gagner en attractivité pour les jeunes

Pleinement consciente de l'importance des dispositions personnelles, Pro Senectute propose aussi le Docupass, un dossier complet consacré à cette thématique, parallèlement aux conseils et au soutien fournis pour remplir les différents documents. Le Docupass est composé du mandat pour cause d'inaptitude, des directives anticipées, du testament et d'autres documents importants, sans oublier un précieux guide sur le sujet. Afin de permettre une meilleure accessibilité de ces documents vis-à-vis des jeunes générations, Pro Senectute Suisse propose dès à présent la possibilité de les déposer en ligne. Ces dispositions personnelles sont ainsi enregistrées dans l'eDocupass, en format numérique, et peuvent être consultées en cas d'urgence. « Pro Senectute va continuer à œuvrer afin d'informer la population, quel que soit son âge, de l'importance des dispositions personnelles et de la soutenir si nécessaire », conclut Alain Huber.

Contact pour les médias

Pro Senectute Suisse, Peter Burri Follath, responsable Communication
Téléphone : 044 283 89 43, e-mail : medien@prosenectute.ch

Pro Senectute

Pro Senectute est la plus grande et la plus importante organisation spécialisée au service des personnes âgées et de leurs proches en Suisse. Nous conseillons gratuitement les seniors dans plus de 130 bureaux de consultation. À travers des prestations variées et des offres spécifiques, nos 1800 collaboratrices et collaborateurs ainsi que nos 18 400 bénévoles offrent un soutien aux personnes âgées dans tous les domaines liés à la vieillesse. www.prosenectute.ch

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich · Téléphone 044 283 89 89
info@prosenectute.ch · prosenectute.ch IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

Compte postal 87- 500301- 3

